



## COMPTE RENDU DU CHSCT D (COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITION DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL) DU 13 JUN 2017

### **1) Présentation du compte rendu de la visite de l'école Paul Cauvin à Drap et des préconisations qui vont être envoyées aux différents partenaires.**

A ce propos, la FSU en profite pour faire un rappel sur le suivi des préconisations des visites passées et exprime son regret sur la situation de l'école maternelle des Moulins à Nice où la situation n'a pas évolué.

Mme Periers propose que soit envoyé un courrier à la Ville de Nice en demandant que soit apportée rapidement une solution pour faire de l'ombre dans la cour de cette école.

Un bilan complet des suivis de visite sera présenté au CHSCT-D de septembre.

### **2) A la demande de la FSU, le Conseiller de Prévention académique fait un point sur la réglementation des exercices PPMS :**

Deux exercices PPMS doivent être réalisés par an :

- un exercice PPMS attentat intrusion
- un PPMS risques majeurs au choix.

Les écoles ont donc l'obligation de faire au minimum deux exercices PPMS dont un attentat intrusion.

L'administration nous a fait part de sa volonté de dématérialiser les PPMS afin d'être plus efficace. Ils seraient sur un serveur sécurisé et facile d'accès. Une plateforme au niveau régional est en cours de réalisation sur laquelle seront également intégrés les DUER, sa finalisation est prévue pour le mois de novembre. Ce projet a été présenté en groupe de travail direction et bien accueilli par les organisations syndicales.

### **3) Avancées du groupe de travail remplaçant.**

L'administration informera l'ensemble des enseignants par le biais de lettre hebdomadaire du travail mené par le CHSCT-D, l'information sera diffusée en deux fois (avant les vacances d'été et à la rentrée).

#### **Rappel des travaux menés :**

**Une fiche de « prise de poste »** remplie par le titulaire de la classe sera mise en place dès la rentrée. Cette fiche fera apparaître les informations utiles en cas de remplacement (élèves ayant un PAI, plannings divers, indication PPMS, code photocopieur...).

**Une fiche de préférence** (et non de vœu) sera diffusée aux remplaçants.

Un certain nombre d'informations pourra être communiqué à l'administration concernant les préférences de remplacement : préférences sur le type de remplacements (maternelle, élémentaire, ASH et REP), et également préférence géographique, un secteur pourra être ciblé.

**Attention** : on parle bien d'une fiche de préférences et non d'une fiche de vœux. Les choix indiqués ne pourront évidemment être satisfaits qu'en fonction des besoins en remplacements.

Des aides pédagogiques à destination des remplaçants seront mises en ligne, elles devraient voir le jour pendant la première période de l'année scolaire 2017/2018. Elles

seront réalisées avec l'aide de CANOPE par des équipes chapotées par un IEN et composées d'un PEMF, d'un CPC et d'un remplaçant.

La FSU a souhaité que les fiches à destination des remplaçants ainsi que les fiches à destination des adjoints soient présentées dans les circulaires de rentrée de chaque circonscription.

#### **4) Choix du thème du prochain groupe de travail**

La FSU demande que le prochain groupe de travail aborde la question de l'accueil et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou au comportement perturbateur et leurs conséquences en termes de sécurité et de santé des personnels : dégradation des conditions de travail, travail empêché, souffrance liée au travail...

Et travaille à l'élaboration d'un protocole afin d'apporter de l'aide aux enseignants confrontés à un enfant qui pose problème.

L'IA nous apprend qu'un protocole existe déjà auprès de ses équipes.

La FSU demande alors qu'il soit partagé car souvent lorsque le problème arrive chez les IEN les enseignants sont déjà en souffrance.

L'IA précise qu'un chantier sera lancé à la rentrée par ses équipes sur la gestion de la différence par la formation avec l'aide de chercheurs et de médecins.

L'un n'empêchant pas l'autre, la FSU obtient que le groupe de travail sur l'accueil et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou au comportement perturbateur soit démarré après que soit terminé celui sur les remplaçants.

#### **5) Proposition des visites pour l'année scolaire 2017/2018**

Ecole primaire Arziari à Nice

Lycée professionnel Chiris à Grasse

Collège Rabelais à l'Escarène

#### **6) Questions diverses**

Deux situations problématiques d'écoles en travaux sont évoquées.

L'IA préconise que les directeurs assistent aux réunions de chantier et qu'ils doivent pouvoir choisir le moment de la réunion...

Déménagement des locaux des circonscriptions :

Mme Periers nous assure que le déménagement des circonscriptions de Nice ne se fera pas pendant la période de la rentrée scolaire mais espère très fortement que le projet aboutira avant l'hiver.